

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 17 mai 2019, à 09h00

Président : Professeur Mads Melbye (Danemark)

Secrétaire : Dr Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	4
2. Projet de Programme et de Budget (2020–2021) <i>(suite)</i>	4
3. Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (CEC), 2017–2018	13
4. Point sur le « Nouveau Centre »	14
5. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	16
6. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	18
7. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	19
8. Acceptation des dons	19
9. Projection de courtes vidéos pour illustrer certaines activités du CIRC	20

Représentants des Etats participants

Professeur Mads MELBYE, <i>Président</i>	Danemark
Dr Stephen M. ROBBINS, <i>Vice-Président</i> Mme Kate TROTTER	Canada
Professeur Brendan MURPHY, <i>Rapporteur</i>	Australie
Mme Barbara LÜBBEN	Allemagne
Mme Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA	Brésil
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Ann CHAO Dr Gabrielle LAMOURELLE M. Patrick CONNALLY	Etats-Unis d'Amérique
Dr Igor KOROBKO Dr Sergey IVANOV Dr Alexey NOVOZHILOV	Fédération de Russie
Dr Markku TERVAHAUTA Mme Tuula HELANDER	Finlande
Professeur Norbert IFRAH Dr Jocelyne BÉRILLE M. Thomas DUBOIS	France
Dr Orsolya PACSAY-TOMASSICH Professeur Péter NAGY Dr Zoltán MÁTRAI	Hongrie
Dr Nilambuj SHARAN	Inde
Professeur Reza MALEKZADEH	Iran (République islamique d')
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Silvio BRUSAFERRO Dr Mauro BIFFONI	Italie
Dr Hiroyuki HORI Dr Hitoshi NAKAGAMA Mme Kay OHARA	Japon
Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD	Norvège
M. Henk SOORSMA M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar

Dr Tae Ho YOON Mme Jee Young KIM M. Bong Geun YUN Dr Jae Kwan JUN	République de Corée
Dr Mark PALMER Dr Mariana DELFINO-MACHIN	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Sandra KLEINAU Dr Karin SCHMEKEL	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI <i>Pas de représentant</i>	Suisse Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Soumiya SWAMINATHAN, Bureau du Directeur général de l'OMS

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Observateurs

Dr Samar AL-HOMOUD, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Dr Christine FRIEDENREICH, Présidente élue du Conseil scientifique (*empêchée*)

Dr Sonali JOHNSON, Responsable Connaissances, actions de sensibilisation et politique, Union internationale contre le Cancer (UICC)

Professeur Giske URSIN, Présidente sortante du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*empêché*)

Secrétariat

Dr E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Dr M. ALMONTE
Dr P. BASU
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr I. CREE
Mme D. D'AMICO

Dr P. FERRARI
Mme E. FRANÇON
Dr M. GUNTER
Dr K. GUYTON
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr O. KELM
Dr Z. KOZLAKIDIS
Dr B. LAUBY-SECRETAN
Dr T. LEE

M. F. LOZANO
Dr V. MCCORMACK
Dr J. MCKAY
Mme A.
SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : Point 13 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/15](#))

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos de 09h00 à 10h30. A la reprise de la séance plénière, le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique » (GC/61/R14) :

Le Conseil de Direction,
Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Ulrike Haug, Allemagne)
Professeur Péter Nagy, Hongrie)
Professeur Ravi Mehrotra, Inde)
Professeur William Gallagher, Irlande)
Dr Pietro Pichierri, Italie) pour une durée de quatre ans
Dr Karima Bendahhou, Maroc) au Conseil scientifique
Professeur Tone Bjørge, Norvège)
Professeur Jong Bae Park, République de Corée)
Professeur Sergey Ivanov, Fédération de Russie)
Professeur Gunilla Enblad, Suède)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Boris Alekseev (Fédération de Russie), Jonas Bergh (Suède), Jenny Chang-Claude (Allemagne), Jerome Coffey (Irlande), Eugenia Dogliotti (Italie), Karima El Rhazi (Maroc), Kadir Mutlu Hayran (Turquie), Lalit Kumar (Inde), Dukhyoung Lee (République de Corée) et Giske Ursin (Norvège), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

2. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2020–2021) : Point 10 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/6](#)) (suite)

Le PRESIDENT, rappelant les discussions qui ont eu lieu la veille, demande si les membres ont consulté leurs capitales concernant les quatre scénarios de budget présentés.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, conformément à leur politique de croissance nominale zéro, les Etats-Unis ne sont pas disposés à accepter une augmentation des contributions statutaires. Toutefois, reconnaissant la situation malencontreuse causée par le retrait inattendu de la Turquie, il est prêt à accepter le scénario 2 afin de couvrir les contributions statutaires qui auraient été payées par l'Etat participant.

Le Dr BELAKHEL (Maroc) déclare que sa capitale n'est pas favorable à une augmentation du budget ; le Centre devrait selon elle donner la priorité à son travail et faire son possible pour

encourager de nouveaux Etats participants à adhérer afin d'augmenter les ressources disponibles. Le Maroc est prêt à accepter le scénario 2 puisque celui-ci est proche de l'objectif d'une croissance nominale zéro.

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare qu'après avoir consulté sa capitale, elle est prête à accepter le scénario 1 : cela constitue toutefois une concession considérable de la part de l'Allemagne, ce scénario s'écartant d'une politique de croissance nominale zéro stricte. Elle a hâte qu'un accord sur le budget soit trouvé par consensus et exhorte les membres du Conseil de Direction à accepter le scénario 1.

Mme TROTTER (Canada) déclare qu'afin d'empêcher une interruption des travaux en cours du CIRC et compte tenu du faible écart existant entre les contributions statutaires de la Turquie et celles de la République islamique d'Iran, sa capitale est prête à accepter le scénario 2.

Le Dr TAE HO YOON (République de Corée) déclare qu'il souhaite que le CIRC puisse poursuivre ses activités. Les autorités de son pays avaient accepté le budget proposé avant de prendre connaissance du retrait de la Turquie : il est néanmoins prêt à accepter les scénarios 3 ou 4.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande que l'accord sur le budget fasse l'objet d'un consensus. Il est mandaté pour accepter le scénario 1, cette décision étant susceptible d'être revue ultérieurement.

Le Dr SHARAN (Inde) déclare que, tout en étant conscient que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les activités du CIRC, il peut quant à lui uniquement accepter le scénario 1.

Le PRESIDENT explique que la seule différence entre les scénarios 1 et 2 est un montant de 250 000€. Il espère que les membres qui se sont exprimés en faveur du scénario 1 pourront se prononcer pour le scénario 2.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare qu'après consultation de sa capitale, il est prêt à accepter le scénario 2.

Le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil) déclare quant à elle que, bien qu'elle ne soit pas autorisée à accepter une augmentation du budget, elle serait ravie d'inviter la Directrice à rendre visite au Ministre de la Santé du Brésil afin de le convaincre de l'importance du travail réalisé par le CIRC.

La SECRETAIRE accepte l'invitation de la représentante du Brésil.

Le Professeur BRUSAFERRO (Italie) déclare que sa capitale soutenait initialement le scénario 1 mais qu'elle est prête à soutenir le scénario 2.

Le Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, rappelle la remarque faite par le Président : l'écart existant entre les scénarios 1 et 2 représente une très petite somme pour chaque Etat participant. Le Conseil de Direction ne peut se permettre d'autoriser le Centre à aller en deçà des conditions définies dans le scénario 2.

Mme TISCHELMAYER (Autriche) déclare qu'étant donné que le scénario 2 représente une croissance nominale zéro, elle est prête à l'accepter.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique), répondant aux remarques faites par le Président et le représentant de l'Australie, explique qu'il ne s'agit pas seulement de verser un montant spécifique en euros. La décision prise pourrait créer un précédent selon lequel les Etats participants seront censés couvrir les contributions statutaires des Etats se retirant du Centre. Le fait de préciser, dans le projet de résolution, que les Etats participants soutiennent à titre exceptionnel le scénario 2, qu'ils ne créent pas de précédent et qu'à l'avenir, les contributions des Etats participants sortants devront être considérées séparément, pourrait peut-être dissiper les craintes d'un certain nombre de représentants.

Mme TROTTER (Canada) approuve les remarques du représentant des Etats-Unis ; elle souhaite proposer une formulation pour le projet de résolution.

Le Dr TERVAHAUTA (Finlande) déclare que la Finlande est toujours en faveur du scénario 3.

Le PRESIDENT indique avoir l'impression que le scénario 2 a le soutien de la majorité des Etats participants.

Le Dr BÉRILLE (France) déclare que la France accepte le scénario 4, considérant qu'il est important de soutenir le CIRC à un stade aussi crucial de l'élaboration du budget du prochain exercice biennal. La France est également prête à soutenir le scénario 2.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) partage les positions exprimées par les représentants de la Finlande et de la France : l'exercice biennal à venir va être une période très importante et elle préférerait une augmentation supérieure à celle définie dans le scénario 2.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il sera difficile d'obtenir un consensus de tous les Etats participants sur le scénario 3 ou 4. Il ne souhaite pas proposer un vote qui reviendrait à imposer un budget trop élevé à certains Etats participants. Il demande si tous les membres sont prêts à accepter le scénario 2.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) déclare avoir reçu la confirmation des autorités de son pays qu'il pouvait accepter le scénario 2.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'une majorité d'Etats participants (22 représentants) ont exprimé leur soutien en faveur du scénario 2 et que, par conséquent, ce scénario de budget sera adopté pour l'exercice biennal à venir.

Invité à s'exprimer par le Président, le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) présente le concept du Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), un mécanisme déjà en place à l'OMS et dont l'objectif est de combler l'écart entre les exigences budgétaires de base et le niveau des contributions statutaires. Le budget actuellement proposé étant supérieur à celui du scénario 2, il est proposé de créer au CIRC un Compte principal des Contributions volontaires qui recevra les contributions des Etats participants pour les activités de base. Si ce mécanisme est approuvé, un rapport relatif au Compte principal des Contributions volontaires sera établi chaque année au niveau du sous-compte des contributions volontaires.

Mme TROTTER (Canada) reconnaît que la situation concernant le budget est difficile et apprécie que le CIRC étudie d'autres méthodes de collecte de fonds. Le Canada recommande toutefois vivement que le CIRC procède en suivant l'approche prudente actuelle, c'est-à-dire qu'il établisse le budget et le programme de travail en se basant sur les ressources garanties. Les activités ne

devraient être développées que lorsque des ressources extrabudgétaires ont été obtenues. Le fait de planifier le travail futur sans fonds garantis risquerait de mettre en danger le Centre en termes de prévisibilité et de performances.

Le Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, déclare qu'il approuve le concept du Compte principal des Contributions volontaires, qui formaliserait la structure pour la réception des contributions volontaires.

M. SOORSMA (Pays-Bas) déclare que, sur le principe, il approuve la définition d'une base financière plus solide pour le CIRC. Il serait important que plus d'un ou deux pays seulement contribuent au Compte principal des Contributions volontaires.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) explique qu'elle approuve un grand nombre des remarques faites par la représentante du Canada mais que, compte tenu du retrait inattendu de la Turquie, la Suède fournira une contribution volontaire qui compensera la différence entre le scénario 4 et le scénario 2. Elle demande qu'un paragraphe supplémentaire précisant que le Statut sera modifié afin d'empêcher à l'avenir le retrait soudain d'un Etat participant soit ajouté dans le projet de résolution. Cela assurera une plus grande sécurité au niveau du budget.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare qu'il approuve la proposition de mettre en place un mécanisme permettant au Centre de recevoir les contributions volontaires. Le Royaume-Uni est disposé à effectuer une contribution compensant la différence entre le scénario 4 et le scénario 2. Un compte des contributions volontaires facilitera l'apport de fonds supplémentaires.

Mme TROTTER (Canada) indique que toute modification des conditions de retrait devra être examinée et comprise par les Etats participants avant de rejoindre le Centre. Il convient d'admettre que cela pourrait retarder la décision des pays s'appêtant à rejoindre le Centre. Elle demande confirmation qu'aucune disposition n'empêche actuellement un Etat participant d'effectuer des contributions volontaires supplémentaires ni le CIRC d'inclure de telles contributions dans son budget biennal. Si les contributions sont reçues après l'élaboration du budget, ces fonds peuvent toujours être utilisés de la manière souhaitée par le CIRC.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) explique que le CIRC est libre de recevoir des dons mais qu'il ne peut dépenser l'argent comme il l'entend si les donateurs assortissent leurs dons de conditions. Le Statut établit une distinction entre les coûts fixes ou permanents, qui sont financés par les contributions statutaires, et les projets spéciaux, qui peuvent être financés par les contributions volontaires.

La recherche indépendante effectuée par le Centre doit être protégée et sécurisée via un financement de base des activités pertinentes. Le CIRC ne souhaite pas atteindre le même niveau que l'OMS, dont seulement 20 à 30% du financement provient des contributions statutaires. Dans la situation actuelle, un Compte principal des Contributions volontaires pourrait être utilisé par les Etats participants pour effectuer des contributions supérieures à celles convenues dans le scénario 2. La marque CIRC doit être renforcée et faire l'objet d'une promotion afin d'attirer des fonds supplémentaires.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) explique qu'il apprécie la réflexion créative relative au financement du Centre, mais qu'il partage l'opinion de la représentante du Canada sur le fait que le CIRC devrait éviter de financer ses activités de base à l'aide de contributions volontaires car cette approche n'est pas dénuée de risque. Par ailleurs, le départ de la Turquie ne doit pas créer de précédent concernant la façon dont les retraits futurs seront gérés. Concernant la proposition de la Suède, les Etats-Unis ne sont pas encore disposés à modifier les règles régissant le départ des Etats participants.

M. DE RAEDT (Belgique) rappelle que le Conseil de Direction a approuvé une proposition concernant sept projets prioritaires devant être financés à l'aide de contributions volontaires. Il demande où en sont ces projets et pourquoi il est proposé de créer un Compte principal des Contributions volontaires alors qu'une première tentative concernant ces projets prioritaires n'avait pas eu de suite.

Le Dr SHARAN (Inde) soutient le concept du Compte principal des Contributions volontaires, car celui-ci fournirait les moyens permettant de compléter les activités du CIRC tout en offrant aux Etats participants la possibilité de soutenir le Centre au-delà de leurs seules contributions statutaires.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) explique qu'en 2016, le Conseil de Direction a accepté de financer sept projets prioritaires à partir d'un compte de contributions volontaires sans appellation particulière et que le Centre a élaboré des brochures expliquant aux donateurs potentiels l'objectif de ces projets et les ressources requises. Il est peu probable que l'ouverture d'autres canaux de mobilisation des ressources nuise aux projets ayant déjà débuté. L'objectif du Compte principal des Contributions volontaires consistera à financer les activités de base en compensant l'écart entre le scénario 2 et le montant requis pour mettre en œuvre le programme proposé.

Le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège) approuve le concept du Compte principal des Contributions volontaires et reconnaît la nécessité de trouver des financements supplémentaires. Il évoquera la question avec les autorités de son pays mais, pour l'instant, il ne peut pas s'engager à effectuer une contribution sur ce compte.

Mme LÜBBEN (Allemagne) apprécie les idées créatives du type du Compte principal des Contributions volontaires ; cela ne sera peut-être pas une méthode de financement durable, mais ce compte apportera une certaine souplesse aux Etats participants. Elle s'interroge toutefois sur la nécessité de créer un compte supplémentaire puisque le CIRC a déjà la possibilité d'émettre des factures individuelles et de recevoir des contributions volontaires. Bien qu'elle ne soit pas en mesure d'approuver officiellement la proposition de la représentante de la Suède de modifier les règles régissant le retrait des Etats participants, elle l'approuve sur le principe. Une résolution pourrait être rédigée à cet effet au cours de l'année et être soumise à l'approbation du Conseil de Direction lors de sa prochaine session.

Le Dr HORI (Japon) est d'accord sur de nombreux points soulevés par la représentante du Canada : il convient de tirer des leçons de l'exemple de l'OMS, dont seulement 25% des ressources proviennent des contributions statutaires et pour lequel il est chaque année extrêmement difficile d'assurer un financement stable. Il estime que le financement de base du Centre doit se faire via

les contributions statutaires. Le Japon ne sera pas en mesure d'effectuer des contributions via un Compte principal des Contributions volontaires.

Le Dr TERVAHAUTA (Finlande) approuve le concept du Compte principal des Contributions volontaires et rappelle les remarques effectuées par les représentants de la Norvège et de la Suède.

Le Dr KOROBKO (Fédération de Russie) déclare qu'il approuve le concept du Compte principal des Contributions volontaires puisque celui-ci offrira un mode de financement souple, mais qu'il est également d'accord avec la représentante du Canada sur le fait qu'il faut trouver des méthodes sûres de financement du budget de base.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Projet de Programme et de Budget 2020–2021 » (GC/61/R5) :

Le Conseil de Direction,		
Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2020–2021, tel qu'il figure dans le Document GC/61/6 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,		
1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2020–2021, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;		
2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2020–2021 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;		
3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :		
(1) 21 865 751€ seront dus par les Etats participants au 1 ^{er} janvier 2020,		
(2) 22 284 042€ seront dus par les Etats participants au 1 ^{er} janvier 2021,		
4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2020–2021 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/57/7 et Annexe 3) :		
Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 633 223
2.	Comprendre les causes du cancer	11 972 571
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 153 150
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 103 795
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	5 006 803
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	9 280 251
	Total	44 149 793

5. DECIDE que la Directrice, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2020–2021 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2020–2021 de 0,819€ pour un dollar américain ;
7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ;
8. DECIDE que l'adoption de ce budget ne crée pas de précédent pour les Etats participants à l'avenir quant à la nécessité de verser des fonds supplémentaires pour compenser le retrait d'un Etat participant ;
9. DECIDE que le CIRC établira un Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et
10. DEMANDE que la direction examine les options envisageables pour un changement éventuel du Statut du CIRC qui permettrait à celui-ci d'exiger, pour les Etats participants se retirant du CIRC, un délai plus long avant la fin de leurs obligations financières, et soumette ces options pour examen lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Mme TROTTER (Canada) demande que le paragraphe final soit formulé de la façon suivante : « rappelle la résolution [GC/51/R7](#), par laquelle il avait décidé 'qu'aucun Etat participant ne verrait ses contributions augmenter du fait de l'admission d'un nouvel Etat participant',¹ et note que l'admission d'un nouvel Etat participant n'implique pas systématiquement une augmentation du budget du CIRC équivalente à sa contribution ».

Le PRESIDENT demande pourquoi il serait nécessaire de faire référence à la résolution GC/51/R7.

Mme TROTTER (Canada) explique qu'elle s'inquiète de la pratique consistant à partir du principe que l'arrivée d'un nouvel Etat participant implique une augmentation du budget alors qu'aucune hypothèse de la sorte n'existe pour la situation inverse, c'est-à-dire que le retrait d'un Etat participant du Centre n'implique pas une diminution du budget. Cela devrait être au Conseil de Direction de se prononcer sur ces questions.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) suggère que le retrait des Etats participants soit aligné sur les exercices biennaux : si le Centre introduit un délai de notification de deux ans, il sera assuré d'une certaine prévisibilité financière.

Le PRESIDENT remercie le représentant de l'Espagne pour sa contribution, qui sera utile pour l'élaboration d'une résolution qui sera examinée lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

¹ Se reporter à la page 243 du Recueil des résolutions du Conseil de Direction du CIRC – 23^{ème} Edition – 1965–2018 http://governance.iarc.fr/FR/Docs/Resolutions2018_FR.pdf

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare qu'il n'est pas d'accord avec la modification proposée par la représentante du Canada : l'objectif du budget proposé est que le Centre puisse réaliser ses activités de recherche conformément à la Stratégie à moyen terme ; la façon dont le Conseil de Direction les finance ne détermine pas le montant à définir. Il ne semble pas nécessaire d'ajouter des commentaires à une résolution qui a déjà été adoptée, en particulier si l'objectif est d'essayer de justifier qu'aucune augmentation du budget n'ait jamais lieu. Par ailleurs, il ne voit pas la nécessité de modifier le Statut concernant les conditions de départ des Etats participants puisque le délai de notification n'affectera pas l'exercice biennal suivant le départ. La modification du Statut ne résoudra pas le problème du budget ; il demande par conséquent que la modification proposée par le Canada soit retirée.

Le PRESIDENT suggère que la modification proposée par le Canada soit examinée ultérieurement, lors d'une discussion portant sur le délai de notification requis pour le retrait d'un Etat participant.

Mme TROTTER (Canada) indique que l'acceptation du scénario 2 par les autorités de son pays s'accompagnait d'une exigence quant à l'introduction de la modification proposée et en particulier de la déclaration selon laquelle l'arrivée d'un nouvel Etat participant n'implique pas systématiquement une augmentation du budget. Elle est prête à accepter de retirer la première partie qui fait référence à la résolution GC/51/7, à condition que la deuxième partie soit conservée.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) indique que, comme l'a fait remarquer le représentant du Royaume-Uni, l'examen du budget est selon elle une question qui doit être considérée indépendamment des éventuels problèmes budgétaires découlant de l'arrivée ou du départ d'un Etat participant. Toute modification proposée du Statut doit être rédigée par les membres du Conseil de Direction et non par la direction du CIRC.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) explique que toute modification du Statut nécessiterait une majorité des deux tiers des membres du Conseil de Direction ainsi que l'acceptation par l'Assemblée mondiale de la Santé ; ce serait donc une vaste entreprise.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il est d'accord avec le représentant du Royaume-Uni sur le fait que le retrait de la Turquie a créé des problèmes au niveau du budget actuel. Cela n'affecte toutefois pas nécessairement ce qui a été décidé pour l'avenir. Concernant la résolution, il préférerait maintenir une formulation indiquant que les décisions actuelles ne créent pas de précédent quant aux futurs départs.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) indique que, dans la pratique, les contributions d'un nouvel Etat participant ne sont pas immédiatement ajoutées au budget, mais affectées aux recettes non inscrites au budget. La résolution GC/51/R7 stipule qu'aucun Etat participant ne verra ses contributions augmenter du fait de l'admission d'un nouvel Etat participant. Elle préférerait donc que, dans le cas présent, la référence à la résolution GC/51/R7 soit supprimée.

Le Dr BÉRILLE (France) suggère que la modification proposée par le Canada soit supprimée.

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare qu'elle approuve les modifications proposées par la représentante du Canada ainsi que les commentaires des représentants du Canada et des Etats-Unis. Elle ne pense pas qu'il soit approprié de faire référence à la « direction » dans une

résolution. Elle souhaiterait savoir pourquoi les montants indiqués au paragraphe 3 sont différents pour les années 2020 et 2021.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'administration et des finances) explique que le montant total du budget pour l'exercice biennal est inchangé mais que l'impact des 3 millions d'euros de coupes budgétaires diffère selon les lignes budgétaires prévues pour chaque année.

Le Dr KLEINAU (Suède) est d'accord avec la représentante de la Suisse sur le fait que toute modification proposée du Statut doit être rédigée par les membres du Conseil de Direction et non par la direction du CIRC.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) indique que, lors du dialogue sur le financement et des discussions qui ont eu lieu la veille, quelque 12 ou 13 membres du Conseil de Direction ont indiqué qu'ils étaient prêts à approuver le budget tel qu'initialement proposé ainsi que le budget présenté dans le scénario 4. Il ne pense donc pas que la décision de soutenir le scénario 2 ait créé un précédent puisque ce scénario est inférieur au budget qui aurait pu être accepté par un nombre significatif de membres. La formulation utilisée dans la modification proposée est négative et nuit à la crédibilité du soutien apporté au Centre par le Conseil de Direction. La décision a été prise à l'issue de négociations portant sur un budget devant permettre au Centre d'effectuer ses travaux de recherche et n'a aucun lien avec la décision de la Turquie de se retirer du Centre ni avec celle de la Hongrie de le rejoindre.

Mme TROTTER (Canada) indique qu'elle souhaite suggérer une formulation plus positive à inclure dans la résolution : « Note que l'impact, sur le budget ordinaire, de l'admission ou du retrait d'Etats participants est défini au cas par cas par le Conseil de Direction ».

M. COMISKEY (Irlande) approuve les remarques effectuées par le Royaume-Uni et la Suède. Il pense que, quelles que soient les modifications apportées à la résolution, il incombe au Conseil de Direction de statuer sur le budget tous les deux ans. Si chaque membre du Conseil de Direction insiste pour inclure une modification reflétant sa position, la résolution risque d'être extrêmement longue. Il préférerait pour sa part que la résolution soit courte et qu'elle reflète la décision d'adopter le scénario 2.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) est d'accord avec les représentants du Royaume-Uni et d'Irlande sur le fait que le Conseil de Direction s'est réuni pour déterminer le budget, mais le CIRC est une organisation internationale parmi d'autres. La façon dont les négociations se déroulent au CIRC aura un impact sur les discussions qui auront lieu dans d'autres forums et sera prise en compte lors du prochain cycle budgétaire du Centre. La façon dont le départ de la Turquie est géré servira de référence pour les prochains départs. Le fait de noter dans la résolution que l'admission ou le retrait des Etats participants sera traité au cas par cas reflète les opinions exprimées par les membres du Conseil de Direction. Il est prêt à accepter une référence au Compte principal des contributions volontaires à condition qu'il soit bien clair que celui-ci ne devra pas être obligatoirement financé par le CIRC ou les Etats participants.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) indique qu'il ne voit pas la nécessité d'inclure une référence à l'impact, sur le budget ordinaire, de l'admission ou du retrait d'un Etat participant, mais qu'il ne s'y opposera pas si cela est nécessaire pour que le Canada et les Etats-Unis acceptent la résolution.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, partage l'opinion exprimée par le représentant du Royaume-Uni.

Il demande si des membres souhaitent participer au Groupe de travail chargé d'examiner les options envisageables pour une éventuelle modification du Statut du CIRC. Il note que l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni se joindront à lui pour cette tâche.

Le RAPPORTEUR donne lecture des versions modifiées des trois derniers paragraphes de la résolution :

« 8. NOTE que l'impact, sur le budget ordinaire, de l'admission ou du retrait d'Etats participants est défini au cas par cas par le Conseil de Direction ;

9. DECIDE que le CIRC ouvrira un Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et

10. DEMANDE qu'un Groupe de travail du Conseil de Direction (constitué de l'Espagne, du Royaume-Uni, de la Suède et du Président) examine les options envisageables pour un changement éventuel du Statut du CIRC qui permettrait à celui-ci d'exiger, pour les Etats participants se retirant du CIRC, un délai plus long avant la fin de leurs obligations financières, et soumette ces options pour examen lors de la prochaine session du Conseil de Direction. »

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

3. RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC (CEC), 2017–2018 : Point 14 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/9](#))

Le Professeur AL-HOUMOD (Présidente du Comité d'éthique du CIRC), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, attire l'attention sur le rapport écrit du Comité d'éthique du CIRC. Les 10 membres du Comité sont des personnes expérimentées bénéficiant d'une expertise en bioéthique ou dans d'autres domaines. Parmi les évaluations réalisées au cours de l'exercice biennal, 79% des nouveaux projets ont été approuvés, 16% l'ont été sous condition(s) et 5% n'ont pas été approuvés. Sur les 59 projets re-soumis, 88% ont été approuvés. L'essentiel du travail d'approbation a été réalisé en ligne par les membres du Comité afin de gagner du temps. Les procédures opérationnelles standard ont été revues et rediffusées. Le Groupe consultatif du CIRC sur l'éthique fournit des conseils d'un point de vue externe. Le Comité continue de suivre l'étude sur l'amiante chrysotile (ASBEST). Une page « Research Ethics » (Ethique de la recherche) proposant des opportunités de formation et des cours en ligne à l'attention du personnel du CIRC, suivis en partie par la Secrétaire, a été mise en place dans le portail de formation et développement. Le Comité pourrait également jouer un rôle majeur en aidant les pays à revenu intermédiaire à développer leurs propres cours en ligne sur l'éthique ainsi que des modèles pour la protection des données et les comportements inappropriés.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC, 2017–2018 » (GC/61/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018, tel qu'il figure au Document [GC/61/9](#),

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018,
2. REMERCIE le Professeur Samar Al-Homoud, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

La résolution est **adoptée**.

4. POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » : Point 15 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/10](#))

Mme FRANÇON (Responsable des services intérieurs), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, rappelle que le CIRC a été créé en 1965 et qu'un contrat d'hébergement a été signé entre l'OMS et le Gouvernement français en 1967. La tour a été construite au début des années 1970 grâce à des financements du Gouvernement français, du Département du Rhône et de la Ville de Lyon. Le mobilier du bâtiment et le matériel technique des laboratoires ont été financés à l'aide de contributions volontaires des Etats participants. Le bâtiment est la propriété de la Ville de Lyon et est occupé par le CIRC en vertu d'un contrat qui arrivera à expiration en 2032. Par la suite, le bâtiment du Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et le Sasakawa Memorial Hall ont été construits sur un terrain appartenant à la Ville de Lyon grâce à un financement du Conseil de Direction.

Depuis 2008, des rapports techniques décrivent de façon détaillée le mauvais état des bâtiments et le Conseil de Direction a accepté la proposition des autorités locales de transférer le CIRC dans un « Nouveau Centre ». A la fin de l'année 2015, le Gouvernement français et les autorités locales ont signé une convention de financement du nouveau bâtiment assortie d'une enveloppe financière de 48 millions d'euros. La Ville de Lyon a par ailleurs procédé aux réparations ponctuelles nécessaires sur le site actuel afin d'assurer la continuité des activités du CIRC. Une augmentation du financement a été convenue avec Gérard Collomb, Président de la Métropole de Lyon et Maire de la Ville de Lyon, en 2016.

A l'issue d'un concours international de conception-réalisation qui a duré 18 mois, un projet proposant le bâtiment le plus moderne et le plus innovant avec une faible consommation d'énergie et offrant à ce titre le meilleur rapport qualité-prix a été sélectionné. Après les études de conception détaillées, des discussions ont eu lieu avec la Métropole de Lyon sur les coûts ne relevant pas du budget de celle-ci, tels que les coûts du déménagement et de l'installation des éléments opérationnels du CIRC, notamment les échantillons de la biobanque nécessitant un transport spécialisé. Malgré les économies réalisées par le Centre et le financement attendu de la Ville de Lyon après la vente des bâtiments Latarjet et BRC, des fonds supplémentaires doivent

impérativement être trouvés. Des efforts ont déjà été déployés afin d'identifier des donateurs potentiels et un responsable de la mobilisation des ressources va bientôt être en place.

Trois scénarios de financement ont été présentés :

- Le scénario de base, pour lequel 3,3 millions d'euros restent à trouver et qui couvre les besoins fondamentaux ;
- Le scénario standard, présenté lors des années précédentes et pour lequel 7,8 millions d'euros restent à trouver. Celui-ci couvre les besoins de fonctionnement minimum ;
- Le scénario optimal pour un bâtiment intelligent entièrement opérationnel, pour lequel 11,8 millions d'euros restent à trouver.

La SECRETAIRE exprime sa gratitude envers les autorités françaises pour le généreux soutien apporté au projet de Nouveau Centre.

Mme TROTTER (Canada) demande pourquoi certains éléments décrits comme entraînant des coûts supplémentaires, tels que les cloisons à panneau supérieur vitré du nouveau bâtiment, n'ont pas été inclus dans les coûts de base du bâtiment. Elle souhaite également savoir qui prendra en charge les coûts des équipements de sécurité spécifiés par le Département de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies. D'autres institutions scientifiques, à Lyon ou ailleurs en Europe, pourraient-elles partager les installations de biobanque et contribuer ainsi au financement de leur coût ?

Mme LÜBBEN (Allemagne) exprime son inquiétude quant au fait que la partie non capitalisée des coûts du projet de Nouveau Centre a augmenté depuis la dernière session du Conseil de Direction. Elle souhaiterait savoir si la campagne de financement lancée en février 2019 a produit des résultats. Elle remercie le Secrétariat d'avoir présenté plusieurs scénarios possibles afin de montrer les différents niveaux de financement nécessaires ; il serait utile à l'avenir de présenter ce type d'informations plus tôt.

Le Dr KOZLAKIDIS (Responsable du Groupe Services de laboratoire et Biobanque) explique que le Secrétariat a déjà commencé à discuter avec des hôpitaux locaux et d'autres établissements de soins de santé – plutôt que des instituts de recherche – à Lyon dans le but de partager les installations de biobanque.

Mme FRANÇON (Responsable des services intérieurs) indique que la nécessité d'ajouter des cloisons à panneau vitré entre les bureaux et les couloirs du nouveau bâtiment n'est apparue qu'une fois la conception finale soumise et que le coût correspondant n'a par conséquent pas été inclus dans le contrat conclu avec les autorités françaises. S'il est impossible de trouver des ressources pour financer ces cloisons, des cloisons ordinaires seront installées à la place, même si celles-ci occulteront en grande partie la lumière naturelle provenant de l'extérieur. Les installations de sécurité requises conformément aux normes des Nations Unies ont été classifiées comme équipements et non comme bâtiments et ont à ce titre été incluses dans la partie du budget à la charge du Centre.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) explique que le Secrétariat a déterminé les besoins et les coûts prévus avant le lancement de la campagne de financement. Le processus de recrutement du nouveau responsable de la mobilisation des ressources est

désormais achevé. Le travail consistant à identifier des institutions ou individus susceptibles de vouloir investir dans le projet est en cours. Une brochure expliquant la procédure à suivre pour attribuer le nom du donateur à une salle de conférence ou à une autre installation du bâtiment du nouveau site en contrepartie d'un don d'un certain montant a par ailleurs été élaborée. Comparée à d'autres projets de collecte de fonds, la somme de 10 millions d'euros recherchée paraît relativement modeste : de nombreuses organisations internationales, dont l'OMS et les Nations Unies, ont réussi à obtenir des dons substantiels, des prêts sans intérêt ainsi que d'autres formes d'aide financière.

Le PRESIDENT invite le Conseil de Direction à réfléchir à un projet de résolution concernant le projet de Nouveau Centre.

Mme TISCHELMAYER (Autriche), Mme LÜBBEN (Allemagne), le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) proposent des modifications du projet de résolution.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution modifié, intitulé « Point sur le 'Nouveau Centre' » :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/10](#) « Point sur le 'Nouveau Centre' »,

1. EXPRIME sa gratitude envers la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels ;
2. EXPRIME sa gratitude envers tous les partenaires français, à savoir le Gouvernement français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, pour leur soutien indéfectible et leur coopération avec le Secrétariat sur le projet de « Nouveau Centre » ;
3. RECONNAIT qu'il convient de rassembler, avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, le solde non capitalisé qui s'élève à au moins 5,96 millions d'euros ;
4. INVITE les Etats participants à contribuer à cet objectif par le biais de contributions volontaires ;
5. PRIE la Directrice du CIRC d'étudier d'autres pistes de financement et de présenter, lors de la prochaine session du Conseil de Direction, une stratégie de financement avec les prévisions en termes de mobilisation des ressources et d'éventuels plans d'urgence ; et
6. PRIE la Directrice de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le projet de « Nouveau Centre ».

La résolution ainsi modifiée oralement est **adoptée**.

5. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 16 de l'Ordre du jour (Documents [GC/61/11](#) et [GC/61/Inf.Doc. No.2](#))

Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil de Direction sur les deux demandes de financement par le Fonds spécial du Conseil de Direction portant, d'une part, sur l'achat de matériel pour la plateforme d'extraction d'ADN et de logiciels et de bases de données pour la métabolomique et, d'autre part, sur le financement de l'étude HELPER, qui étudie l'effet de l'éradication de

Helicobacter pylori sur la réduction de l'incidence du cancer gastrique en République de Corée. Le Conseil scientifique a examiné ces propositions et recommandé le versement des fonds demandés.

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare que, bien que ces deux demandes soient très utiles, le Fonds spécial du Conseil de Direction a pour but de financer les imprévus. Une stratégie financière appropriée est nécessaire afin de s'assurer que des projets tels que l'étude HELPER bénéficient des financements requis pendant toute leur durée.

Le Dr HERRERO (Responsable de la Section Détection précoce et prévention) fait remarquer que jusqu'à présent, l'étude HELPER a été entièrement financée par la République de Corée. Le financement supplémentaire demandé permettra à l'étude d'atteindre sa cohorte cible d'au moins 5000 sujets randomisés et de maximiser l'impact des importants efforts déjà déployés dans le cadre de cette étude unique.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction » (GC/61/R10) :

Le Conseil de Direction,
Ayant examiné le Document [GC/61/11](#) « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction »,
Prenant note du soutien du Conseil scientifique à la demande d'achat de matériel scientifique et de financement de l'étude HELPER (Document GC/61/3 « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-cinquième Session »),
AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition du matériel scientifique spécifié ci-dessous (300 000€) et le financement de l'étude HELPER (200 000€) :

	Prix approximatif (€)
Matériel pour la plateforme d'extraction d'ADN	
Système d'extraction d'ADN à haut rendement	224 000
Imageur de gel	20 000
Sous-total	244 000
Logiciels et bases de données pour la métabolomique	
Logiciel Compound Discoverer	20 500
Mises à niveau de logiciels	35 500
Sous-total	56 000
Financement de l'étude HELPER	
Coût du personnel pour les centres participants	100 000
Activités de recherche et coûts de fonctionnement pour les centres participants	55 000
Coût du matériel et des équipements	15 000
Visites de suivi	30 000
Sous-total	200 000
Budget demandé total	500 000

La résolution est **adoptée**.

6. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 17 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/12](#))

Mme MOLDAN (Présidente de l'Association du Personnel du CIRC) rend compte des activités de l'Association au cours de l'année écoulée. Le Comité de l'Association du Personnel est actuellement composé de neuf membres et d'une secrétaire à temps partiel. Il se réunit au moins deux fois par mois et rencontre régulièrement la Directrice, le Directeur de l'administration et des finances et la Responsable des ressources humaines. Il est représenté au sein du Comité de Santé et Sécurité au travail, de l'Association des chercheurs en début de carrière et d'autres comités internes. En 2018, deux membres du Comité ont assisté à la quatrième réunion du Bureau exécutif mondial de l'OMS qui a eu lieu à Manille, aux Philippines ; en 2019, cette réunion devait avoir lieu au Centre.

Durant les premiers mois de l'année 2019, le Comité s'est essentiellement consacré à l'enquête biennale sur l'ambiance de travail. Un excellent taux de participation a été enregistré et cette enquête a été l'occasion pour le personnel d'exprimer diverses recommandations pertinentes. La grande majorité du personnel est fière de travailler pour le Centre, trouve son travail intéressant et estime que son supérieur a confiance en son travail. Certaines préoccupations ont toutefois été exprimées concernant les modalités de travail, le manque de perspectives d'évolution en interne et la dégradation perçue du respect témoigné au personnel des catégories inférieures. L'Association du Personnel a discuté de ce ressenti avec la direction, qui a réagi de manière positive. Les priorités du Comité de l'Association du Personnel pour l'année à venir sont les suivantes : une organisation plus flexible du temps de travail, une plus grande transparence en termes de perspectives d'évolution et la poursuite du travail visant à lutter contre tout type de harcèlement. Lors de la deuxième Journée du respect sur le lieu de travail, qui a eu lieu le 7 décembre 2018, tous les membres du personnel ont été invités à participer à des discussions et à des groupes de travail consacrés à l'intégrité scientifique.

L'Association du Personnel organise des cours hebdomadaires de gymnastique, Pilates, Zumba et yoga ainsi que des marches régulières à l'heure du déjeuner. Une équipe d'athlètes a représenté le Centre aux Jeux inter-agences des Nations Unies, qui ont eu lieu à Lisbonne, au Portugal. Les événements sociaux organisés comprennent notamment une sortie de ski, des rencontres du club de lecture et une série de dîners internationaux. L'Association du Personnel vend des produits à l'effigie du CIRC, les bénéfices générés étant utilisés pour parrainer la participation à des manifestations sportives locales et pour acheter ou renouveler les équipements sportifs. Une lettre d'information bimestrielle a été lancée afin de tenir tous les membres du personnel informés des activités de l'Association du Personnel. Mme MOLDAN remercie ses collègues pour leur implication et leur enthousiasme ainsi que la direction, pour l'ouverture d'esprit dont elle a fait preuve concernant les préoccupations du personnel.

La SECRETAIRE indique que la direction a pris bonne note des préoccupations et des priorités exprimées par le personnel. Le harcèlement ne sera toléré sous aucune forme que ce soit. Quant aux perspectives d'évolution, il est difficile d'offrir un large choix d'opportunités compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles est confronté le Centre.

Le Conseil de Direction **prend note** de la déclaration de l'Association du Personnel.

7. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 18 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/13](#))

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts » (GC/61/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/13](#) « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'environnement, Japon (par le biais du Groupe *Mitsubishi Research Institute*) et Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire, Allemagne, pour un montant de 60 060€ (30 030€ du Japon et 30 030€ de l'Allemagne) sur 12 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, tels que détaillés dans le Document GC/61/13 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

8. ACCEPTATION DES DONS : Point 19 de l'Ordre du jour (Documents [GC/61/14](#) et [GC/61/17](#))

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des dons (1) » (GC/61/R12) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document [GC/61/14](#) des dons non assortis de conditions acceptés par le Directeur durant l'année 2018 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

Le RAPPORTEUR donne lecture d'un deuxième projet de résolution, intitulé « Acceptation des dons (2) » et portant sur le don des droits d'auteur et des recettes issues de la vente d'un ouvrage rédigé par un boursier du CIRC originaire de Norvège (GC/61/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document [GC/61/17](#) du don en nature accepté conjointement par le Directeur et le Président du Conseil de Direction conformément à la Résolution GC/4/R3,

AUTORISE que l'intégralité des recettes résultant de la vente future du livre pour enfant provisoirement intitulé « *Dad has cancer* » soient portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction en tant que revenus de publications et soient affectées aux activités du Groupe Education et Formation.

La résolution est **adoptée**.

9. PROJECTION DE COURTES VIDEOS POUR ILLUSTRER CERTAINES ACTIVITES DU CIRC : Point 20 de l'Ordre du jour

Une série de clips vidéo d'une durée d'1 à 2 minutes issus du projet *IARC Research Worldwide* (<https://researchworldwide.iarc.fr>) est projetée, le but étant de montrer les multiples façons dont le travail réalisé par le Centre fait toute la différence en matière de prévention du cancer et ce, grâce au dépistage, à la formation des chercheurs, à la participation à des projets de collaboration internationale et à la mise en œuvre d'approches innovantes de prévention et de lutte contre le cancer.

La séance est levée à 13h15.